

COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeudi 12 juillet 2018

Les établissements hospitaliers, les médecins libéraux et l'ARS sont mobilisés pour définir l'organisation estivale des urgences

Face à un afflux de population en Bretagne pendant la période estivale, l'ARS, les fédérations hospitalières, les établissements et les médecins libéraux s'organisent pour répondre au besoin en soins.

D'ores et déjà les dispositions suivantes ont été arrêtées. Augmentation du temps de travail des professionnels, recours à l'intérim médical, appel ponctuel à la réserve sanitaire nationale, expérimentations d'une utilisation renforcée des hélicoptères, mise en œuvre d'une mutualisation d'équipes entre services d'urgence et SMUR, sont autant de leviers actionnés afin d'assurer un accès aux soins d'urgence.

Au-delà des actions dans le milieu hospitalier, les médecins libéraux sont sensibilisés à la nécessité de garantir la continuité des soins dans les cabinets médicaux en journée et également en soirée et les week-ends avec les médecins de garde.

L'ARS Bretagne, comme les fédérations hospitalières, conscientes des difficultés d'organisation soutiennent de manière forte ces initiatives. Une veille hebdomadaire sur la situation de chaque territoire a été mise en place avec les acteurs pour s'assurer d'une présence médicale suffisante pour la sécurité des prises en charge des patients. Il est également conseillé à la population d'adopter les bons réflexes.

Afin de recentrer les venues aux urgences au plus près du besoin réel d'un soin urgent nécessitant un plateau technique, quelques conseils simples pour toutes demandes de consultation de médecine générale.

Contact Presse :

ARS Bretagne - Pôle communication

Aurélien ROBERT – Chargé de communication

02 22 06 72 64 – aurelien.robert@ars.sante.fr



Contactez en priorité votre médecin traitant

en semaine de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h

Ne vous rendez pas directement aux urgences



Lorsque les cabinets médicaux sont fermés le week end à partir du samedi 12h jusqu'au lundi 8h **et la nuit** de 20h à 8h

Faites le 15 ! Les patients selon leur état de santé :

- recevront des conseils médicaux
- seront informés du lieu où consulter un médecin de garde
- recevront la visite d'un médecin de garde
- pourront être pris en charge à l'hôpital si nécessaire

Pour les villes de **Rennes, Saint-Malo, Brest, Quimper, Vannes et Lorient**, SOS Médecins peut également être appelé au **3624**